Mécanisme pour l’Interconnexion en Europe

Le Mécanisme pour l’Interconnexion en Europe (MIE) contribue à l’amélioration des infrastructures dans les secteurs des transports, de l’énergie et du numérique. Il vise à développer des réseaux transeuropéens modernes et hautement performants et doit contribuer à atteindre les objectifs de l’UE en termes de développement durable et de production d’énergie renouvelable.

33,7 milliards € Budget

Objectifs

Objectifs généraux

Construire, développer, moderniser et achever les réseaux transeuropéens dans les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique et faciliter la coopération transfrontière dans le domaine des énergies renouvelables, en tenant compte des engagements de décarbonation à long terme et des objectifs que sont le renforcement de la compétitivité européenne, la croissance intelligente, durable et inclusive, la cohésion territoriale, sociale et économique, ainsi que l'intégration du marché intérieur et l'accès à ce dernier, en faisant surtout en sorte de faciliter les synergies entre les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique.

Objectifs spécifiques

Dans le secteur des transports

- Optimiser l'intégration et l'interconnexion des modes de transport
- Favoriser une mobilité intelligente, durable et sécurisée
- Encourager le recours aux carburants alternatifs décarbonés (hydrogène, électromobilité)
- Contribuer au développement des réseaux et infrastructures transeuropéennes
- Adapter les réseaux transeuropéens à un double usage civil et militaire (exigences techniques dimensions / capacités)

Dans le secteur de l'énergie

- Soutenir les infrastructures clés du réseau transeuropéen de l'énergie pour renforcer le marché intérieur de l'énergie ainsi que sa compétitivité
- Renforcer l'interopérabilité transfrontalière et intersectorielle des réseaux
- Garantir la sécurité de l'approvisionnement
- Contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement, notamment par le développement des énergies renouvelables

Dans le secteur du numérique

- Accélérer le déploiement des réseaux à très haute capacité et des systèmes 5G et les services associés

- Favoriser la coopération dans le secteur numérique en reliant les réseaux les plus puissants à ceux qui le sont moins
- Encourager la transition numérique de l’économie européenne
- Encourager la mise en commun de fonds provenant des budgets nationaux pour des projets d’intérêts communs
- Favoriser la numérisation des réseaux de transport et d’énergie
- Offrir une connectivité sans fil de très haute qualité aux communautés locales

Volets

> **MIE - Transports**
>
> **Taux de cofinancement :**
>
> - **jusque 30 % pour des travaux**
> - **jusque 50 % pour des études**
>
> Actions relatives à des réseaux efficaces, interconnectés, interopérables et multimodaux pour le développement d'infrastructures ferroviaires, routières, de navigation intérieure et maritimes :
>
> - les actions mettant en œuvre le réseau central (chaînons transfrontaliers et les liaisons manquantes, nœuds urbains, les plateformes logistiques multimodales, les ports maritimes, les ports intérieurs, les terminaux rail-route et les connexions aux aéroports du réseau central) ;
> - les actions relatives aux liaisons transfrontalières du réseau global ;
> - les actions en faveur du rétablissement des connexions ferroviaires transfrontalières régionales manquantes du RTE-T ;
> - les actions mettant en œuvre des tronçons du réseau global situés dans les RUP ;
> - les actions en soutien aux projets d’intérêt commun visant à connecter le réseau transeuropéen aux réseaux d’infrastructures des pays voisins.
>
> Les actions relatives à la mobilité intelligente, interopérable, durable, multimodale, inclusive, accessible et répondant aux impératifs de sûreté et de

sécurité :

- les actions en soutien aux autoroutes de la mer ;
- les actions en soutien aux systèmes d'applications télématiques ;
- les actions en soutien aux services durables de fret ;
- les actions en soutien aux nouvelles technologies et à l’innovation ;
- les actions d’élimination des obstacles à l’interopérabilité ;
- les actions mettant en œuvre des infrastructures et une mobilité répondant aux impératifs de sûreté et de sécurité ;
- les actions améliorant la résilience des infrastructures de transport (au changement climatique, aux catastrophes naturelles, et aux menaces en matière de cybersécurité) ;
- les actions améliorant l’accessibilité des infrastructures de transport pour tous les modes de transport et tous les utilisateurs, en particulier les utilisateurs à mobilité réduite ;
- les actions améliorant l’accessibilité et la disponibilité des infrastructures de transport à des fins de sécurité et de protection civile et les actions visant à adapter les infrastructures de transport à des fins de contrôles aux frontières extérieures de l’Union, dans le but de faciliter les flux de trafic.

Les actions du réseau de transport transeuropéen adapté au transport militaire, afin de l’adapter aux exigences d’un double usage de l’infrastructure

MIE - Energie

Taux de cofinancement :

- **jusque 30 % pour des travaux**
- **jusque 75 % pour des études**
- **jusque 75 % pour les projets d’intérêt commun**

Les actions en lien avec les projets d’intérêt commun.

Les actions en soutien aux projets transfrontaliers dans le domaine des énergies renouvelables, y compris les solutions innovantes ainsi que le stockage des énergies renouvelables et leur conception.

MIE - TELECOM

Taux de cofinancement :

- **jusque 30 % pour des travaux**
- **jusque 75 % pour des études**
- **jusque 75 % pour les projets d’intérêt commun**

Le MIE - Telecom vise à soutenir :

- Les actions en soutien au déploiement de réseaux à très haute capacité, notamment des systèmes 5G, capables de fournir une connectivité gigabit, et à l'accès à ceux-ci, dans des territoires où se trouvent les acteurs socioéconomiques.
- Les actions en soutien à la fourniture d’une connectivité sans fil locale de très haute qualité gratuite et sans conditions discriminatoires dans les communautés locales.
- Les actions mettant en œuvre la couverture ininterrompue par des systèmes 5G de tous les principaux axes de transport, notamment les réseaux transeuropéens de transport.
- Les actions en soutien au déploiement d’une modernisation nouvelle ou importante des réseaux dorsaux existants, y compris par câbles sous-marins, dans les États membres, entre les États membres et entre l’Union et des pays tiers.
- Les actions mettant en œuvre les exigences en matière d’infrastructures de connectivité numérique en lien avec des projets transfrontaliers dans les domaines du transport ou de l’énergie et/ou en soutien aux plateformes numériques opérationnelles directement associées aux infrastructures de transport ou d’énergie.

Pays éligibles

Les 27 Etats membres de l’UE, les pays candidats ou en en voie d’adhésion, les pays membres de l’AELE et de l’EEE, les pays relevant de la politique européenne de voisinage et tout autre pays tiers qui en a fait la demande.

Ressources